

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

22^{ème} année - N° 4101 - Vendredi 08 Avril 2022 - Prix : 200 Fc

PÉTROLE LAMPANT :

Les pompistes pointés du doigt



Scène de file d'attente pour
du pétrole lampant à Moroni

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ :

"Notre planète, notre santé" : travaillons main dans la main

Face aux aléas climatiques extrêmes et maladies tropicales vectorielles, l'OMS invite les Etats membres à prendre d'urgence des mesures d'adaptation et d'atténuation et appelle les gouvernements et la société civile, à travailler main dans la main, et se donner mutuellement les moyens d'action afin de garantir la prestation continue des services de santé.

C'est sous le thème « notre planète, notre santé » que la journée mondiale de la santé a été célébrée cette année dans le monde. En Union des Comores, le ministère de la santé en collaboration avec l'OMS a tenu une conférence à cette occasion pour célébrer les 74 ans de l'OMS. Le thème choisi est un rappel du lien inextricable qui existe entre la planète et notre santé, au moment où la charge épidémiologique due aux maladies non transmissibles et infectieuses est en augmentation, tout comme l'incidence des problèmes liés au climat.

Le représentant de l'OMS aux Comores Dr Abdoulaye Diarra a

réitéré le message de la directrice régionale Dr Moeti Matshidiso. Plus de 13 millions de décès qui surviennent chaque année dans le monde sont dus à des causes environnementales évitables telles que la crise climatique, a-t-il révélé. « Avec des effets directs sur les principaux déterminants de la santé, les changements climatiques affectent la qualité de l'air et de l'eau, tout comme la sécurité alimentaire, ainsi que l'habitat et les établissements humains. Les statistiques révèlent que les maladies non transmissibles représentent une proportion croissante de la charge de morbidité en Afrique », souligne-t-il.

Et au cours des deux dernières décennies, la majorité des événements de santé publique étaient liés au climat, qu'il s'agisse des maladies transmises par des animaux aux humains par des vecteurs ou par l'eau, ou encore de catastrophes naturelles. « Par exemple, les maladies diarrhéiques constituent la troisième cause de morbidité et de mortalité chez les enfants de moins de cinq ans en Afrique. Or, une proportion importante de ces maladies peut être évitée grâce à l'approvisionnement

en eau potable et à des services appropriés en matière d'assainissement et d'hygiène », poursuit-il.

La ministre de la santé, Loub Yakouti Attoumani a expliqué que l'impact de la crise climatique sur la population comorienne constitue un fardeau pour le développement du pays. Car l'absence de ressources naturelles, l'accès limité aux soins de qualité en raison d'un système de santé fragile ne favorise pas forcément l'atteinte des objectifs de développement durable.

Par ailleurs, le Dr Diarra a rappelé la déclaration de Libreville sur la santé de l'environnement en Afrique en 2018. Cette initiative soutenue par l'OMS vise à promouvoir l'investissement public dans la lutte contre les problèmes environnementaux qui ont un impact sur la santé humaine. Par conséquent, l'OMS Afrique invite instamment ses États membres à prendre d'urgence des mesures d'adaptation et d'atténuation qui s'avèrent nécessaires et appelle les gouvernements et la société civile à travailler la main dans la main, et se donner mutuellement les moyens d'action afin de garantir la prestation continue des



services de santé essentiels pendant les événements extrêmes futurs, tout en endiguant l'incidence croissante des maladies liées à l'environnement et à des modes de vie impropres à la santé. Et pour marquer cet événement, l'OMS a remis un chèque de plus de 42 millions de francs Comoriens à 4 associations comoriennes œuvrant pour la promotion de la Santé dans le cadre d'un partenariat OMS et organisations de la Société civile. Il s'agit de l'associa-

tion ACCF, ADDE, association Sitara et Caritas Comores. Par la même occasion l'OMS a octroyé un don de matériels médicaux au ministère de la santé dans le cadre du renforcement de la réponse à la pandémie, la continuité des services et le renforcement des capacités logistiques des structures sanitaires du pays pour une bonne surveillance épidémiologique.

Andjouza Abouheir

PROJET BOUNDO LA MALEZI

L'école primaire de Vouvouni en cours de réhabilitation

Dans le cadre du projet d'extension et de modernisation des établissements scolaires publics baptisé Boundo la Malezi lancé en février dernier, l'école primaire publique de Vouvouni (EPPV) a accueilli la société chargée des travaux de renforcement d'infrastructures scolaires. Selon un responsable de la localité Monsieur moustique, la société a dit avoir un certain retard lié aux matériaux de construction, tout en montrant que les travaux vont démarrer bientôt pour une durée estimée à six mois.

C'est un projet financé à 15 millions d'euros pour 45 écoles au niveau national. Soit 74 milliards de nos francs accordés aux autorités et exécuté par sociétés de construction comoriennes dans le cadre du renforcement des capacités d'infrastructures scolaires. Ce projet a pour but de per-

mettre aux enfants du pays d'apprendre dans un environnement propice. En février dernier, le projet a été lancé à l'école primaire publique de la coulée (Moroni) en présence de l'ambassadeur de la France auprès de l'Union des Comores et du ministre de l'éducation nationale Djaffar Salim Allaoui. Ce dernier a montré lors de la cérémonie que l'initiative veut garantir « un avenir meilleur pour les enfants » en précisant que 45 écoles sont visées par le projet.

Jeudi dernier, des responsables du projet en compagnie de la société en charge de la construction se sont rendus à l'école primaire publique de Vouvouni pour inspecter les lieux pour le démarrage des travaux. « Il s'agit du projet du gouvernement visant à accompagner l'éducation du pays. C'est un projet qui a plusieurs volets. Mais ce matin, nous avons discuté avec des autorités sur le volet lié au renforcement des capacités d'infrastructures.

Occasion pour la société adjudicataire de regretter un retard concernant le lancement des travaux. Mais le retard est lié aux matériaux de construction », avance Mr Moustique, tout en montrant que les agents de la société vont recevoir tous les matériaux nécessaires dans les jours qui viennent et que les travaux vont durer six mois car il s'agit d'une « réhabilitation ».

Dans ce projet, les autorités

comoriennes et françaises veulent appuyer un ensemble d'actions visant à renforcer une éducation de qualité au niveau du pays. Si bien que l'ambassadeur de France en Union des Comores, Sylvain Riquier parle d'un projet vaste en matière de réhabilitation, de modernisation et d'extension de près de cinquante établissements sur l'ensemble du pays. « Il s'agit de l'un des plus importants projets de renforce-

ment d'infrastructures scolaires qui ait jamais été mis en œuvre en union des Comores », dit-il. Le diplomate français se réjouit du financement mis en place pour accompagner les Comores dans la construction d'un avenir en matière d'éducation, de santé, d'emploi, de formation professionnelle et d'entrepreneuriat.

Kamal Gamal

**Avis de recrutement**

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale de coopération régionale qui regroupe l'Union des Comores, La France au nom de la Réunion, Madagascar, Maurice et Seychelles. Elle a pour mission de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre les peuples et de contribuer à travers la coopération régionale au développement durable de ses États membres.

L'animation de son réseau SEGA One Health et ses pôles thématiques d'excellence ont besoin de renfort ainsi que sa gestion opérationnelle de l'Unité de Veille Sanitaire et son appui aux systèmes de surveillance et de riposte des États membres, en particulier à Maurice et aux Seychelles. Dans ce contexte, la COI recrute actuellement :

Un(e) Epidémiologiste en appui à la gestion opérationnelle de l'UVS

Le dossier d'appel à candidatures peut être obtenu comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI (www.commissionoceanindien.org)
- Au Département des Ressources Humaines à l'adresse e-mail suivante : hr@coi-ioc.org

La date limite de dépôt de candidature est fixée au **Vendredi 15 avril 2022 à 16h00 (heures de Maurice).**



PÉTROLE LAMPANT :

Les pompistes pointés du doigt

Depuis le début du mois sacré de ramadan, les fils d'attentes s'intensifient dans les stations-services à la recherche du pétrole domestique. La situation est telle qu'on serait tenté à parler d'une pénurie. Pourtant, le fournisseur qui est la Société comorienne des hydrocarbures ainsi que des consommateurs ayant découvert le pot-aurose à force de faire le pied de grue devant les stations, assurent que non. Tout le monde pointe du doigt les pompistes.

Une situation qui n'échappe à personne. Les stations-services sont ces derniers temps prises d'assaut par les citoyens. Le nombre de jerrycans éparpillés aux alentours ne laisse aucun doute quant au pourquoi ils sont là, aussi nombreux. Ces consommateurs sont en quête de pétrole lampant. L'on serait tenté de dire « et rebelote, une pénurie de pétrole ». Seulement, ce n'est plus le cas à en croire plusieurs sources. Beaucoup de consommateurs sont conscients que cette situation désagréable n'est pas due à une

pénurie quelconque mais plutôt à un mauvais dispatching de ce produit de première nécessité, du moins aux Comores. « Les pompistes favorisent leurs proches à qui ils vendent des quantités énormes. Ces derniers revendent à des prix exorbitants aux citoyens qui de toute façon n'ont pas vraiment le choix », témoigne un père de famille rencontré dans une station-service au nord de Moroni.

Même son de cloche coté Hydrocarbures, unique fournisseur des stations-services. « Il n'y a aucune pénurie. C'est une spéculation des

pompistes et leurs clients. Chaque jour on livre la quantité normale aux stations-services. Seulement, les pompistes privilégient leurs amis qui ont parfois plus de 20 jerrycans à remplir », nous dit-on du côté de la SCH. Comme pour être sûre de se faire comprendre, notre source, anonyme, insiste : « Depuis l'arrivée du dernier pétrolier, on n'a pas un problème de pétrole lampant. La preuve en est que chaque jour on livre les quantités normales à toutes les stations-services ». Encore une fois notre interlocuteur pointe du doigt

les pompistes qui favoriseraient leurs proches. « Chacun veut en acheter plusieurs litres pour aller revendre un peu cher dans son village en faisant croire qu'il y a pénurie. C'est ça la seule explication à cette situation ».

Peut-être que des dénonciations auprès de la police pourrait, on l'espère, dissuader ces pompistes indéliquables qui pénalisent le pays tout entier.

Nassuf Ben Amad

MISSION DE LA COUR AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME

Moroni n'a toujours pas déposé sa « déclaration spéciale »

La présidente de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la juge Imani Daud Aboud en compagnie d'une délégation de six membres de la Cour a effectué une visite à Moroni pour une mission de sensibilisation de deux jours. La mission a rencontré la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés mais aussi le ministre de la justice, Djae Ahamada Chanfi.

tre l'organe judiciaire panafricain et à encourager l'Union des Comores à déposer la Déclaration spéciale à l'effet de permettre aux individus et à d'autres d'accéder directement à la Cour. A Moroni, ils ont rencontré les différents partenaires comme Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL) pour les associer dans cette démarche de plaidoyer auprès des autorités comoriennes en vue d'obtenir cette déclaration. « Les Comores ont adhéré au protocole de la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif à la création d'une Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, le 23 décembre 2013. Presque neuf ans après cette adhésion, l'Union des Comores n'a pas encore fait la Déclaration spéciale prévue à l'article 34, alinéa 6. Nous sommes venus nous enquêter de cet engagement », dit-elle.

Cette disposition qui est à l'ori-



gine du déplacement vers Moroni de cette délégation est d'une importance capitale car elle permettra aux individus et Ong de saisir directement la CADHP afin de faire constater une violation des droits de l'Homme. À ce jour, huit (8) États sur les trente-trois (33) États parties

au Protocole ont déposé les Déclarations et, ce, sur 55 États membres de l'UA. Il s'agit du Burkina Faso, la Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, le Malawi, le Mali, le Niger et la Tunisie.

Pour rappel, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

a été créée en vertu de l'article 1 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, pour compléter le mandat de protection de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, en vue de renforcer la protection des droits de l'homme sur le continent. Le succès de la Cour en tant que mécanisme de protection des droits de l'homme requiert une ratification plus large du Protocole par les États membres, ainsi que leur acceptation de la compétence de la Cour, en faisant la Déclaration prévue à l'article 34(6). Cette ratification « universelle » donnera à la Cour la légitimité dont elle a besoin pour remplir efficacement son mandat.

Kamal Gamal

RAMADAN ET POUVOIR D'ACHAT

Les autorités insulaires encadrent les prix des produits agricoles à Mohéli

Pour alléger le quotidien de la population en ce mois béni du ramadan, les autorités insulaires encadrent les prix des produits agricoles locaux. Quant aux produits importés de première nécessité, ils sont appelés à baisser mais restent toujours élevés par rapport à ceux fixés par le Ministre de l'économie. Les agriculteurs de l'île ne sont pas satisfaits et voient en cette régulation, une mesure à double vitesse.

La direction du commerce de Mohéli a sorti une note circulaire qui encadre les prix des produits agricoles et halieutiques de première nécessité en ce mois de ramadan. Son application est immédiate depuis mardi dernier, sauf que ces produits agricoles sont très rares au marché de Fomboni, un

véritable déphasage sur la loi de l'offre et de la demande. La gendarmerie nationale et la police veillent, en tout cas, au respect de cette note.

Désormais, dans la préfecture du centre (de Djoiezi à Domoni) un kg de thon est fixé à 750 fc et le pois-

son corallien à 1500 fc au lieu de 1750 fc il y a quelques jours. Dans la préfecture de Djando et Mlédjélé, le kg de poisson corallien est fixé à 750 fc bien qu'ils commencent à se faire rares.

Quant à la viande fraîche, le prix

est fixé à 3350 fc le kg. Contrairement aux autres produits carnés, le prix varie entre 1250 et 1400 fc le kg, pour les ailes de poulet et 2750fc pour la viande importée au lieu de 3000 fc avant le ramadan. Cependant, la problématique reste la même, aucune trace de viande importée dans les magasins avant même le ramadan.

« C'est tout à fait normal que les mohéliens passent un excellent ramadan. Il est donc de notre devoir de revoir les prix dans les marchés car la vie est dure et tout le monde ne peut pas tenir le coup » s'explique Abdoul-Mouhaymine Ben Abdallah, le maire de la commune de Fomboni. « Nous nous sommes concertés avant la fixation de ces prix. Si un pêcheur ne veut pas respecter cette décision il faut le dénoncer auprès des autorités com-

pétentes, car des sanctions sévères seront appliquées par la suite ».

Pour les produits agricoles, le prix d'un tas de banane ou manioc est fixé à 500 fc. Les ignames, patate douce et autres sont fixés à 250 fc. Des prix qui ne font pas l'unanimité auprès des agriculteurs. « Si le gouvernement nous dicte comment nous devons vendre nos produits dans les marchés tant mieux. Mais qu'il règle d'abord cette crise de flambée des prix dans les boutiques » rouspète un vendeur de fruits à pain au marché de Fomboni. Ce qui est certain, aucune de ces mesures prises pour alléger le pouvoir d'achat de la population n'est jusqu'alors respectée au marché de Fomboni.

Riwad



Encadrement des prix agricoles à Mohéli.

CONSOMMATION

Des petits marchés pullulent pour vendre moins cher et éviter les taxes

Après 3 jours de ramadan sans denrées agricoles au marché de Fomboni, des petits marchés informel de bananes, manioc et autres taros se créent dans la capitale et ses environs. C'est un système, selon les vendeurs, qui permet d'éviter les frais de déplacement mais surtout les taxes de la mairie et permettre de vendre moins cher et alléger le coût de la vie.

Depuis deux jours, des petits marchés prolifèrent à Fomboni pour alléger le quotidien des habitants. De Djoiezi à Fomboni, près de 5 petits marchés ont été ouverts. Les vendeurs évitent les frais de déplacement pour aller écouler leurs produits, mais aussi les droits et taxes qui sont selon eux très élevés. Finalement c'est dans ces petits marchés éphémères que la population arrive à s'approvisionner en produits locaux, sans se ruiner, et au lieu du

marché de Fomboni.

On y trouve un peu de tout, de la banane, des tomates, du manioc, du melon, de la noix de coco etc. à des prix relativement abordables. « À quoi sert d'aller vendre au marché de Fomboni alors qu'à Djoiezi je peux mieux le faire » se demande Mma Nahanou, une vendeuse à Mrafeni (quartier de Djoiezi). Pour une autre vendeuse croisée à autre quartier de la même localité, il n'est pas nécessaire de vendre des produits agricoles au marché de la capitale car là-bas tous ce qui est vendu est conditionné par des taxes communales selon elle, « déjà la vie est tellement chère que les habitants n'arrivent plus à supporter. Vendre quelques tas de manioc pour 10 000 fc et payer encore des taxes là on ne gagne rien. Sinon je serai obligé de réduire la quantité. Or en ce mois béni il faut aussi satisfaire un peu la clientèle », nous explique cette vendeuse.

Une autre marchande croisée



non loin de Bandar es Salam, soulève un problème d'espace au marché de Fomboni. « Au marché de Fomboni il n'y a pas suffisamment d'espace permettant de vendre tranquillement. Le lieu est très encom-

bré. Ici par contre nous vendons nos produits en toute tranquillité » assure-t-elle. Le consommateur peut constater de lui-même que dans ces marchés saisonniers, un tas de banane de 500 cf ou de manioc au même

prix est bien préférable par rapport à ce qu'on pourrait difficilement trouver au grand marché du centre ville de Fomboni.

Riwad

SOCIÉTÉ

A Komoni l'eau coule enfin sous le robinet

Le village de Komoni voit enfin l'eau couler sous son robinet depuis hier jeudi. Les fontaines publiques déjà installées sont testées et bloquées en attendant la fin du chantier. Par initiative des habitants de ce village de la commune d'Ongojou à Nyumakélé, l'adduction d'eau devient réalité. On compte déjà quelques fontaines d'eau plantées dans certains quartiers. Plus de 20 fontaines

doivent couvrir 7 quartiers du village aux frais des habitants.

Toute la localité se motive pour concrétiser ce chantier qui est en phase d'achèvement. Après trois ans, la diaspora a contribué sur la construction du bassin, du réseau principal vers le village et autres. Toutes les générations sont impliquées pour ce projet d'adduction d'eau. « Notre village a

connu des robinets, mais on compte des décennies. Nous avons relancé ce projet il y a trois ans et bientôt, on va l'inaugurer » souligne Nizar Moussa, un jeune dynamique du village et journaliste à ORTC.

Sur fonds propre du village, ils vont installer plus de 20 fontaines dans 7 quartiers. Les travaux avancent comme prévu. « On veut l'aide de toutes et tous pour concrétiser ce projet. Je tiens à indiquer que certai-

nes fontaines sont déjà installées et nous attendons la finition des travaux dans les autres quartiers pour les inaugurer » explique notre interlocuteur.

Komoni demande le soutien de toute personne généreuse pour les aider dans ce vaste chantier. Après trois ans, la diaspora de la localité a beaucoup fait et les habitants sont appelés à cotiser pour le réseau interne de distribution d'eau. « On

fini de tout installer, c'est-à-dire qu'on doit installer toutes les fontaines du village avant de rendre opérationnel le réseau », rapporte ce jeune bénévole, avant d'ajouter que « pour cette phase du projet, on met juste des fontaines publiques qui seront bien gérées et après, on mettra les robinets dans toutes les maisons qui seront prêtes à payer la facture ».

Nabil Jaffar



Prières aux heures officielles Du 06 au 10 Avril 2022

Lever du soleil:

06h 11mn

Coucher du soleil:

18h 08mn

Fadjr : **04h 58mn**

Dhouhr : **12h 14mn**

Ansr : **15h 23mn**

Maghrib: **18h 11mn**

Incha: **19h 25mn**



Demande de proposition de prix pour la fourniture de service d'entretien et de maintenance des groupes électrogènes et véhicules de Corps de la Paix aux Comores

Le Corps de la Paix du Gouvernement Américain aux Comores, dans le cadre de ses missions en Union des Comores recherche des mécaniciens expérimentés pour s'occuper à entretenir et maintenir ses générateurs SDMO et véhicules.

Les mécaniciens ou la société intéressée par cette offre peut obtenir les termes de références en envoyant un email à l'adresse suivant : PCCComoros@peacecorps.gov avant le **29 Avril 2022**.

Toute demande d'information ou toute question liée à cette offre, merci de vous renseigner en envoyant un email à l'adresse mentionnée ci-haut ou appeler au **360 01 03**.

Mkazi, le 23 Mars 2022

INSÉCURITÉ EN MILIEU SPORTIF :

Volcan Club s'exprime sur le décès du petit Azid

Le 5 mars dernier lors de la demi-finale de la Coupe des Comores entre Volcan club et Ngaya Club de Mde, un incident malheureux est venu ternir à jamais l'image du football comorien. Un jeune homme de 17 ans grièvement blessé, décédera quelques jours plus tard après que les supporters des deux équipes en sont venus aux mains à coup de pierre.

Ce jeudi, les dirigeants du club de la capitale se sont exprimés pour la première fois depuis la mort tragique du jeune Azid Ousseini. « Si on ne s'est pas exprimé depuis le début de cette affaire, ce n'est pas parce qu'on n'avait rien à dire mais, mais on ne voulait pas gêner le déroulement de l'enquête », précise d'entrée le président de Volcan Club Ibrahim Abdourazak alias Razida. Selon lui, ce qui s'est passé le 5 mars dernier ne ressemble pas à la vision de notre club. La rupture du silence du club de la capitale intervient après un point de presse de Ngaya le 2 avril accusant volcan club d'être responsable de la mort du jeune Azid Ousseini. Une plainte à cet effet aurait été déposée auprès du procureur de la répu-



blique. Les dirigeants de Volcan rejettent toutes les accusations et les jugent sans fondement.

D'un revers de la main, le président de Volcan nie toute implication de ses supporters dans la mort de ce jeune homme. Une plainte qui laisse dubitatif les soutiens de Volcan Club dans la mesure où elle ne suivrait pas les règles de l'art. Une interrogation qui s'appuie sur des propos qu'aurait tenu le commandant de la gendarmerie lors

d'une réunion avec les clubs de D1 et D2, mercredi dernier à la gendarmerie, comme quoi Ngaya n'a pas encore porté plainte auprès des services de la gendarmerie. Si le président du club de la capitale est catégorique sur la non responsabilité de ses troupes, il avance avec certitude que « la pierre qui a blessé le jeune Azid serait parti du camp où se trouvait les supporters de Ngaya Club ». Et le président de renchérir : « Ce qui s'est passé

le 5 mars était prémédité par Ngaya Club et une autre personne », qu'il n'a pas jugé utile de citer.

Sur les incidents survenus après que des journalistes avaient vu leur matériel saccagé, là aussi Volcan Club rejette en bloc les accusations d'avoir voulu empêcher la divulgation d'images les compromettant. « Nous n'avons jamais empêché quiconque de faire son travail », avance le coach de Volcan Club. S'ils concèdent

volontiers une légère bousculade entre le directeur sportif (Tota) et la journaliste de CRJ la dénommée Américain, les dirigeants de Volcan nie tout acte d'intimidation à l'endroit d'un journaliste quel qu'il soit. « La seule vidéo témoin des événements, a été filmée bien avant les incidents qui ont conduit à la blessure du jeune homme », clarifie El-Mamoune, le Coach de volcan club.

C'est dans cette optique que Volcan Club s'en lave les mains de la disparition tragique du jeune Azid. Sur le plan disciplinaire, le club de Moroni s'est dit consterné par l'amende de plus d'un million à son encontre et qui est en total déphasage avec le règlement en vigueur notamment l'art 11 sur les barèmes des sanctions. En attendant que la commission d'appel s'exprime, le président de Volcan se dit confiant dans la mesure où son club ne se sent responsable ni sur les faits, ni sur les intentions, et encore moins sur le plan du droit à en croire les conférenciers.

AS Badraoui



Expertise France recrute un.unechef.fe de projet pour assurer la gestion quotidienne du projet d'assistance technique au secteur de la justice en Union des Comores en lien avec le siège.II.Elle sera amené.e à travailler en étroite collaboration avec les autorités judiciaires, l'Agence française de développement, l'Ambassade de France aux Comores.



Intitulé du poste : Chef.fe de projet

Pays : Moroni à mi-temps entre le ministère de la Justice et la cellule d'appui mutualisée Expertise France avec des déplacements dans toute l'Union des Comores

Mode de contractualisation : Contrat salarié à Durée Déterminée renouvelable via société de portage

Durée de contrat : 12 mois renouvelables

Objectif du Projet COMJUS 2

L'Agence Française de Développement et Expertise France se sont engagées à travailler sur la continuité des actions entreprises et d'accompagner le processus de formation initial de ces professionnels de la justice. Le projet Mahakama Ya Wusawa (« Justice pour tous ») ou « Justice équitable », en Shikomori, devrait être lancé en mai 2022 et l'assistance technique internationale opérée par Expertise France. Il s'articulera autour de trois composantes :

- Mettre en place/assurer la formation initiale professionnalisant des auditeurs de justice et greffiers, pour deux promotions successives.
- Concevoir et organiser un parcours de préparation aux concours et un second concours.
- Assurer la pérennisation du processus/dispositif de recrutement et de formations des professionnels de la justice.

Responsabilité hiérarchique : sous la responsabilité hiérarchique du Responsable du pôle Justice basé à Paris.

Lienfonctionnel : au sein d'Expertise France, travaille en étroite collaboration avec la chargée de projet basée à Paris et

trois experts clés internationaux. Sous la responsabilité fonctionnelle du.de la Coordinateur.ricerégional.e et de la Coordinatrice des fonctions transverses basé.e.s à Moroni.

Missions du.de la chef.fe de projet :

- Gestion opérationnelle des activités de l'assistance technique
- Assurer la bonne exécution du contrat : mise en œuvre des activités, exécution du budget, suivi/évaluation, audit ;
- Programmer/coordonner/piloter l'ensemble des activités de l'assistance technique : mobilisation des partenaires terrain, définition du cadre des missions d'expertise court-terme (élaboration des termes de référence et soumission à validation de la CGP, relecture des livrables et soumission à validation de la CGP), accompagnement à la mise en œuvre et suivi des activités ;
- Organiser les missions d'expertise et de coordination : élaboration du programme de mission en lien avec les partenaires locaux et les experts, accueil/briefing des experts à leur arrivée sur place/débriefing à leur départ, relais organisationnel/logistique en lien avec la cellule d'appui mutualisée (CAM) d'EF à Moroni ;
- Assurer le suivi-évaluation du projet : orientation de l'expertise S&E, mise à jour des outils de pilotage et du tableau de bord du projet (suivi de l'exécution des activités, des indicateurs de résultat, etc.) ;
- Assurer l'élaboration des rapports d'activités intermédiaire et finaux (narratifs et financiers) selon l'échéance et les modalités contractuelles, puis leur diffusion auprès des partenaires en lien avec le siège et la CAM ; Préparer le plan de communication et de visibilité, en assurer la diffusion et préparer les actions de communication du programme.

Cette liste de tâches n'est pas exhaustive et peut se voir étendre en fonction de l'évolution du programme et à la

demande du siège d'Expertise France.

Diplômes et compétences :

- Formation bac +5 en droit, sciences politiques, relations internationales, gestion de projets de coopération internationale ou équivalent ;
- Maîtrise parfaite du français ;Excellentes capacités rédactionnelles ;
- Excellent relationnel (capacité à nouer avec ses interlocuteurs des relations de confiance fluides et constructives) ; Rigueur et respect des délais ; Dynamisme et réactivité ;
- Maîtrise des outils informatiques et de communication (Internet, traitement de texte, Word, Excel).
- Expérience d'au moins 5 ans en coordination / gestion de projet de coopération ;
- Expérience dans le secteur de la justice, des droits humains ou de la réforme du secteur public ;
- Être habile, capable d'organisation, de coordination et de rigueur dans la rédaction des différents documents requis ;Être apte à travailler en équipe.
- Disposer d'une connaissance des questions relatives au système judiciaire, à la formation du personnel judiciaire (magistrats, notaires, greffiers, avocats et huissiers) et institutions.

Informations complémentaires :

- Offre complète disponible sur le site Expertise France à l'aide de ce lien<https://bit.ly/3uaFO3M>

- Poste à pourvoir dès que possible. Merci d'adresser le CV et la lettre de motivation à l'attention de rh.comores@expertisefrance.frau plus tard le 21 avril 2022.

BEACH SOCCER

De l'expérience pour les Comores face à la France

Opposés en double confrontation amicale contre la France, les Cœlacanthes Beach soccer ont enregistré deux défaites à l'issue de leur stage en Ardèche.

En regroupement durant une semaine au Sud de la France, l'équipe nationale de Beach soccer des Comores termine son stage avec deux défaites contre son homologue français. Deux rencontres riches en enseignements pour la si jeune équipe comorienne. Après une victoire le 1er avril en match d'entraînement face au Beach Team 26/07, les Cœlacanthes ont croisé le fer avec les Bleus samedi et dimanche au Beach Park de Vesseaux. Le premier match s'est soldé par 7 buts à 3 avec quelques regrets côté comorien qui ont manqué deux penaltys. Des victoires poussives de la France comme en témoigne la seconde opposition.

À égalité 2-2 à la fin du premier tiers-temps, les Français ne l'ont emporté que sur le fil (4-2). Une belle expérience cependant pour les coéquipiers d'Ibrahim Madihali. Ces deux rencontres internationales



rennent dans le cadre de la préparation des éliminatoires de la CAN 2024. La phase finale de cette dernière aura lieu quant à elle au Mozambique du 21 au 30 octobre prochain.

Créée en mars 2021, l'équipe nationale comorienne de Beach soccer est encore en construction. « En tant que compétiteurs et gagnants, on est forcément déçu du résultat mais je suis tellement fier de ce qu'ils ont fait et tout le monde peut les féliciter. On continue de se construire et de bosser pour pouvoir s'améliorer et aller vers l'avant », positive le sélectionneur des

Comores Gerald Guidarini.

Claude Barrabé, sélectionneur de France : « Sur les deux matches, il y a déjà le résultat à savoir la victoire au bout. Concernant la manière, ce sont des rencontres poussives car on est tombés face à une équipe comorienne combative qui propose un jeu direct, assez physique, sans combinaison. Ils nous ont poussés dans nos retranchements avec de longs ballons depuis le gardien vers leurs attaquants. On n'est pas habitué à ce type d'adversité ».

Boina Houssamdine

La Gazette des Comores
BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____

6 mois Montant : _____

12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces

Chèque n° _____

Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127



UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

SOCIETE NATIONALE DE L'ELECTRICITE DES COMORES « SONELEC »

DIRECTION GENERALE

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Pour acquisition de trois (3) Groupes Électrogènes et six (6) radiateurs

Date de la Publication 29/03/2022

A. La Société Nationale de l'Electricité des Comores « SONELEC » a pour mission de gérer les activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique en Union Des Comores conformément à l'article 3 du Décret de création de la « SONELEC ».

B. Dans le cadre du bon fonctionnement de ses activités et en se conformant au code de marché de l'Union des Comores, la SONELEC souhaite établir une liste restreinte pour la fourniture des équipements décrits ci-après :

Fourniture de trois (3) groupes électrogènes et de six (6) radiateurs

C. La « SONELEC » invite les entreprises intéressées par le présent avis à manifester leurs intérêts en fournissant les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour la livraison des fournitures décrites ci-dessus (présentation de leur structure, référence de prestations similaires, disponibilité de fournitures, etc.).

D. Les entreprises intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires par email à l'adresse sui-

vante : informations.sonelec@gmail.com

Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être envoyées à l'adresse mentionnée ci-dessous :

A l'attention de:
Directeur Général de la SONELEC en précisant le ou les numéros du marché.

Exclusivement par Email : procurement.sonelec@gmail.com

E. Cette consultation se fera conformément aux Règles de procédure des marchés publics de l'Union des Comores pour l'utilisation des fournisseurs de biens. Une liste restreinte de cinq entreprises sera établie à l'issue d'une évaluation des dossiers reçus. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique aucune obligation de la part de l'autorité contractante d'inclure cette entreprise dans la liste restreinte. Seules les candidatures retenues à l'issue de cette évaluation seront contactées.

F. Les candidats intéressés doivent fournir les documents suivants :

Lettre de manifestation d'intérêt incluant la présentation de la société

Registre de commerce
Quitus fiscal de l'année 2021
Déclaration de non faillite
Attestation de bonne exécution de contrat de marché similaire.

Attestation de capacité délivrée par une banque reconnue

Les soumissionnaires retenus signeront un contrat d'accord cadre avec la « SONELEC » qui précisera toutes les conditions pour la soumission des offres.

Les manifestations doivent parvenir au plus tard le **15/04/2022 à 09 heures des Comores**. Tous documents envoyés au-delà de la date de limite ne seront pas considérés. Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'**ouverture des plis le 15/04/2022 à 10 heures** à la « SONELEC ».